Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

Commune de
Tulette

Servitudes d'Utilité Publique

(hors catégories I1, I3 et I5, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

PRÉFET DE LA DRÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques

Pôle Aménagement

Plan édité le: 20-11-2020

Échelle: 1:8250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- Monument historique inscrit ou classé
- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- PPR : PM1 : Plan de prévention des risques naturels ou miniers
- PT3 : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Limites administratives

- section cadastrale
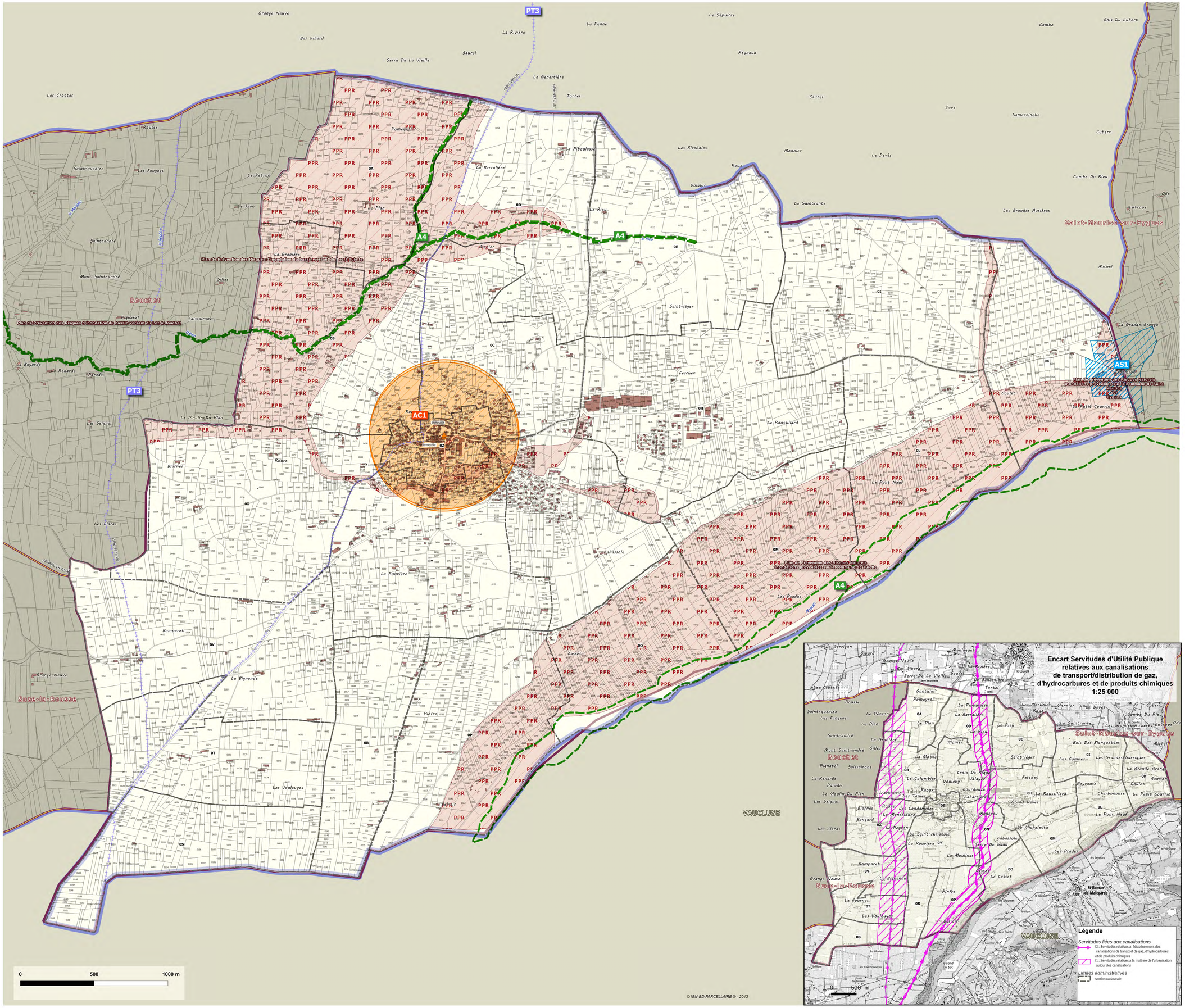
Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Eygues : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Ribaute : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Rieu : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Immeuble : Façade et toiture correspondante donnant sur la place	Arrêté Prefet de Région	62-50	03-02-1992
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du puits et de la galerie drainante de Samson Petit Courrin' situés sur les co	Arrêté préfectoral	1950	23-03-1990
I3	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - RHONE 1	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-040	03-10-2018
I3	DREAL Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - SocietePipelineSudEuropeen	Arrêté préfectoral	26-2018-10-03-040	03-10-2018
I3	GRT Gaz Région Rhône Mediterranée	SUP représentée en encart - Canalisation gaz RHONE 1	Autre	inconnu	10-03-1988
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n° 2 / SPSE PL3 (Fos-St Quentin)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n° 2 / SPSE PL2 (Fos-Oberoffen sur Moder)	Non renseigné	inconnu	18-12-1970
I3	Société du pipeline Sud-Européen SPSE	SUP représentée en encart - Pipeline Sud-Européen n° 1 / SPSE PL 1 (Fos-Kalsruhe)	Non renseigné	inconnu	16-12-1960
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN d'inondations prévisibles sur la commune de Tulette	Arrêté préfectoral	2011276-0005	03-10-2011
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin versant du Lez à Tulette	Arrêté préfectoral	06-6547	18-12-2006
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication437 et 02	Arrêté préfectoral	5927	20-10-1983
PT3	FRANCE TELECOM	câble de télécommunication VaileauxTulette	Arrêté préfectoral	inconnu	--